



## REGARD DIRECT

## Genève. Unies pour dire stop à toutes les violences contre les femmes

«Transformons notre peur en rage, notre rage en force et notre force en lutte!» Lundi en fin d'après-midi, elles étaient environ 150 à avoir répondu à l'appel du Collectif genevois du 14 juin pour dénoncer «toutes les formes de violences sexuelles et sexistes». Banderoles et bougies ont été déployées dans les Rues Basses, au passage de la Monnaie, pour épingler les violences commises à l'encontre des femmes sur leurs lieux de vie: travail, école, université, lieux publics et... domicile – «le lieu le plus dangereux pour les femmes». Un constat corroboré par les chiffres officiels: rapport à l'appui, l'Observatoire genevois des violences domestiques communiquait, hier également, une forte augmentation des cas pénaux de violences domestiques en 2018 – 31% de plus que l'année précédente. Les 1997 infractions commises l'an dernier dans ce domaine ont représenté près de la moitié de toutes les infractions pour violences perpétrées dans le

canton. D'autre part, parmi les 2734 victimes directes majeures d'actes de violence recensées en 2018, 85% sont des femmes. Des chiffres qui ne représentent qu'une faible partie de la réalité puisque seules les personnes ayant recouru à l'une des 14 institutions genevoises participant à l'Observatoire ont été comptabilisées. Et qui ne font que confirmer la triste évidence relevée par le Collectif du 14 juin: «La loi et le fonctionnement de la justice sont inadaptés et dissuadent les femmes de porter plainte. Près de la moitié des femmes touchées gardent le silence, et seule une très petite minorité porte plainte». Une autre mobilisation a réuni hier matin une centaine de personnes devant le siège genevois de l'ONU, à l'appel des féministes de la résistance internationaliste. Les manifestantes ont dénoncé le «patriarcat» des Nations Unies et réclamé la fin de la «violence sexiste». CAC-ATS/JPDS

## L'IMPOLIGRAPHE

**A**u Rojava, dans le nord de la Syrie, après en avoir chassé les djihadistes de l'«Etat islamique», les Kurdes avaient construit une sorte d'indépendance sans Etat, de «démocratie modèle» aux fortes ambitions environnementales et égalitaires, tournant le dos à tous les Etats de la région, qui lui avaient valu notamment le soutien de la grève féministe du 14 juin. Dans la «capitale» de cette vaste commune, Qamishlo, des institutions politiques ont été créées, des partis politiques ont droit de cité, la société fonctionne – malgré les menaces de l'armée turque et de l'armée du régime syrien – et se veut un laboratoire démocratique pour tout le Moyen-Orient – à commencer par le Kurdistan éclaté entre la Turquie, l'Iran, l'Irak et la Syrie.

PASCAL  
HOLENWEIG\*

tions extérieures expliquait: «Nous voulons bâtir une démocratie exemplaire qui garantira les droits de tous les groupes ethniques, sociaux et religieux. Qui sera décentralisée, ne sera pas nationaliste et donnera un rôle essentiel aux femmes.» Et qui dépassera les «concepts éculés» d'Etat-nation, d'autonomie ou de fédéralisme. Mais qui dispose de sa milice: les YPG (unités de protection du peuple), qui ont libéré les territoires kurdes que les djihadistes occupaient.

Le Rojava, toutefois, est encerclé par l'armée de Bachar, l'armée turque et ses supplétifs djihadistes. Et Daech y a fait exploser il y a quelques semaines une voiture piégée. Mais la menace est d'abord turque: Erdogan ne peut tolérer une expérience politique kurde aux frontières du Kurdistan turc. Où des dizaines de maires kurdes démocratiquement élus et 10 000 militantes et militants kurdes ou défenseurs des droits des Kurdes sont en prison.

La Turquie est donc intervenue en Syrie, avec la bénédiction des Etats-Unis (à tout le moins de l'analphabète prépubère qui les préside) non pour combattre Daech, mais pour combattre les Kurdes. Les Kurdes syriens comme les Kurdes de Turquie. Et quand Erdogan proclame que Daech a été vaincu, il ment: Daech est toujours là, même s'il a perdu ses villes (grâce aux Kurdes), et la guerre continue. Et les combattants kurdes ne pourront plus combattre Daech mais devront combattre les Turcs. Pour défendre ce qui peut être défendu de l'expérience «communaliste» du Rojava. Et pour se défendre eux-mêmes.

Les forces kurdes des YPG, qui tenaient le Rojava (avec des forces arabes sunnites et chrétiennes) ont respecté un accord passé (dans leur dos) entre la Turquie et la Russie sur leur retrait de la frontière turque, dans une zone où des patrouilles turques et russes s'assureraient de ce retrait. Ce sont les soldats turcs et syriens qui s'y affrontent désormais, les forces syriennes ayant pris la relève des forces kurdes,

en accord résigné avec celles-ci. Et les djihadistes de Daech relèvent la tête, ceux de Al-Qaïda étant enrôlés dans les supplétifs arabes de l'armée turque.

Des centaines de civils ont été victimes depuis le début de l'intervention turque, le 9 octobre, et 300 000 personnes, essentiellement des Kurdes mais aussi des arabes sunnites et des chrétiens qui avaient fui les exactions de Daech, ont fui celles de l'armée turque et de ses supplétifs, qui se livrent à une véritable «chasse aux Kurdes» dans le cadre d'une politique délibérée d'épuration ethnique – laquelle ne peut que rappeler celles menées en 1914 et 1915 dans l'empire ottoman avec les génocides arménien et assyro-chaldéen, suivis de massacres déjà commis contre les Kurdes en 1925 et 1938.

Un bon Kurde serait-il un Kurde mort, comme un bon Arménien était un Arménien mort? Un Kurde qui revendique des droits en tant que Kurde est en tout cas, forcément, un «terroriste». Et un «terroriste» n'a aucun droit, sinon celui de se faire assassiner, comme la dirigeante d'«Avenir de la Syrie», Hayrin Khalaf, assassinée le 12 octobre par des djihadistes au service des Turcs.

«Les puissants de ce monde ne peuvent pas accepter l'expérimentation démocratique [qui se déroule au Rojava], a résumé notre camarade Franco Cavalli lors d'une manifestation de soutien au Rojava, le 26 octobre dernier à Berne. Cavalli a comparé le Rojava à la Commune de Paris: «Les puissants en ont fait un bain de sang. Ils font pareil au Rojava. Ils ne peuvent tolérer une société plus juste et plus féministe.»

Et une autre comparaison nous vient, avec la Catalogne libertaire de 1936-1937. Il nous faudrait aujourd'hui un Georges Orwell pour témoigner de ce que signifierait l'écrasement par l'armée turque et ses milices djihadistes de l'expérience du Rojava, comme Orwell témoignait de ce que signifiait l'écrasement par les franquistes et par les staliniens de l'expérience de la Catalogne libertaire...

\* Conseiller municipal carrément socialiste en Ville de Genève.

## AGORA

## Dégager l'horizon démocratique

Genève ► Un projet de loi concernant le vote des étrangers prévoit d'étendre l'actuel droit de vote communal au plan cantonal et de leur donner le droit d'éligibilité. Dario Ciprut, de l'association «Droits politiques pour les résident-e-s à Genève», relève que le projet ne remet pas en cause la durée minimale d'établissement, fixée à huit ans.

DARIO CIPRUT\*

Début 2019 un frémissement parcourt le droit des étrangers<sup>1</sup> au bout du lac. Rien ne trouble la surface des eaux et le sismographe n'a détecté aucun tsunami. On s'agit pourtant à ce sujet dans les profondeurs et l'on est en droit d'espérer des changements qui ne soient pas simplement décoratifs. Avant que les inévitables polémiques n'obscurcissent les enjeux d'une campagne à venir, nous aimerions en avvertir nos lecteurs.

Le 8 février, un projet de loi a été déposé au Grand Conseil genevois, à même de tirer le parlement d'une torpeur née du renoncement de l'Assemblée constituante à élargir un statu quo des droits politiques des étrangers déjà septennal. Le peuple avait en 2005 accordé le droit de vote communal sans éligibilité à la fraction des 40% de population étrangère qui compte huit ans de séjour en Suisse. Elle y reste désespérément confinée depuis. L'apprentissage et l'exercice des votations, événements participatifs quasi trimestriels au canton, rares voire absents dans les communes, lui demeurent inaccessibles. Sauf exceptions, ce statu quo réduit les étrangers à servir tous les cinq ans d'appoint électoral aux Suisses.

Dans ces conditions, regretter l'écart d'abstention entre confédérés et étrangers frise l'indécence. Il était temps de dégager l'horizon démocratique par un projet constitutionnel, et ouvrir sur une campagne à l'issue incertaine, dans laquelle les premiers concernés n'auront, une dernière fois en cas de succès, aucune prise.

Proposé par Ensemble à gauche, contresigné par 42 députés, dont une moitié du groupe PDC étoffant l'Alternative, le projet prévoit d'étendre au plan cantonal et à l'éligibilité le droit de vote confiné au municipal, sans toucher à la durée de séjour exigible.

Les huit ans en vigueur paraissaient déjà excessifs en 2010 au collectif ViVRe qui réclamait leur abaissement à cinq, inscrits aujourd'hui au programme de législature des Verts. L'association «Droits politiques pour les résident-e-s à Genève» (DPGE, dpge.ch), dédiée depuis 2013 à cette extension, a laissé ce délai ouvert dans ses statuts, mais travaille à en motiver la réduction. Réserver un tel débat à une décision ultérieure a l'avantage d'écarter toute confusion entre l'effectif des citoyens étrangers et les impératifs de principe, franchir la barrière cantonale et lever l'interdit de candidature. Cette prudence à séparer le «qui» du «quoi» est un gage potentiel de sérénité.

DPGE s'est ardemment attelée à diffuser un projet conforme à ses exigences, entretient dans ce but des contacts individuels avec des parlementaires et pilote un groupe encore informel de soutien. La commission des droits politiques du Grand Conseil, qui a commencé fin août l'examen du projet de loi, vient de boucler le cycle des auditions et a entendu DPGE le 9 octobre. Les commissaires MCG, épaulés par l'UDC, s'y sont montrés sourds à la défense d'une citoyenneté cantonale constitutionnellement séparée de la nationalité – visible, le concept leur échappe.

La formulation juridique du projet, voisin de variantes déjà expertisées, ne prête pas à contestation et les ultimes consultations ne peuvent que conforter la donne. Le feu vert d'une commission où les signataires du projet bénéficient d'une courte majorité, éventuellement renforcée d'abstentions, s'impose.

Délais pour rapports et planning des sessions rendent plausible un débat en plénière à l'orée 2020. Spéculer sur son issue, à la suite des reconfigurations politiques consécutives aux élections fédérales, est prématuré. Le centre devrait y jouer le rôle de charnière qu'on lui connaît. La proximité des municipales de mars offre aux partisans du projet une occasion d'avertir les électeurs de la position des formations lors du débat. En cas d'issue positive, le référendum obligatoire pourrait être rapidement programmé pour l'automne. Un enlèvement de la voie parlementaire inciterait en revanche à dégager l'horizon par une collecte de signatures pour une initiative. L'an nouveau est prometteur, nous y reviendrons.

\* Membre du comité DPGE.

<sup>1</sup> Le masculin pluriel est utilisé comme neutre par convention pour désigner collectivement les genres.